

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun**

**Séance du 05 décembre 2024**

**Délibération n°DE\_2024\_12\_004**

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 19 dont 3 suppléants

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 28 novembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Guillaume ROUARD, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Paul COLIN est désigné secrétaire de séance.

**8.9 - Ajustement des subventions aux projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2023-2024**

Vu la délibération DE-2023-12-005 relative aux subventions des projets d'éducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2023-2024,

Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la culture, expose ce qui suit :

"Par son rôle de coordinateur, le PETR centralise les subventions attribuées aux projets fédérateurs du territoire par la DRAC et le Conseil Départemental, y compris à partir de cette année pour le second degré (hors Pass Culture).

Dans le cadre de sa compétence auprès des collèges, le Conseil Départemental de la Meuse a souhaité renforcer son accompagnement auprès de 2 collèges du territoire dans le cadre du dispositif « Les nuits de la lecture ».

En cohérence avec la méthode de travail adoptée, ces financements transitent par le PETR pour être reversés directement aux établissements. Il convient donc d'ajuster en conséquence la délibération prise initialement pour accompagner la programmation validée en Comité de Pilotage le 27 septembre 2023.

Ainsi, pour déployer intégralement cette programmation, le PETR sollicite une aide globale de 32 492 € auprès du Département de la Meuse pour les projets (+ 700 €).

En complément, l'aide à l'ingénierie du Département est également revalorisée pour s'établir à 12 514 € (+ 50 €).

Ce financement complémentaire du Département se répartit ainsi :

Etablissement	Montant attribué
CLG Jean d'Allamont, Montmédy	1 605 € (+ 300 €)
CLG Maurice Barrès, Verdun	2 465 € (+ 400 €)

Les montants attribués aux autres projets, précisés dans la délibération initiale visée ci-dessus, restent inchangés.

Pour compléter la programmation EAC de cette année scolaire 2023-2024, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer le financement complémentaire du Conseil Départemental détaillé ci-dessus,
- autoriser le Président à solliciter le versement au PETR de ces financements,
- autoriser le Président à procéder au reversement des crédits conformément au tableau sus présenté et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**CONFIRME** le financement complémentaire du Conseil Départemental détaillé ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à solliciter le versement au PETR de ces financements,

**AUTORISE** le Président à procéder au reversement des crédits conformément au tableau sus présenté et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET